

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2015/06/23-02a

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 juin 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 04 juin 2015 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Fixation des tarifs de l'Université du Temps Libre (UTL)

Le conseil d'administration approuve la fixation des tarifs de l'Université du Temps Libre à compter de l'année universitaire 2015/2016 pour :

- des participations ponctuelles à une ou plusieurs conférence(s) ou stage(s),
- les adhésions aux activités pour un, deux ou trois trimestres.

Les tarifs sont détaillés dans le document annexé à la présente délibération .

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 23 juin 2015



Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université

Université du Temps Libre Tarifs à compter de l'année 2015/2016

Avis favorable de la CFVU du 5 mars 2015

Soumis au CA du 23 juin 2015

Préambule

Descriptif succinct des **activités** proposées par l'UTL :

- conférences : quatre conférences de 1h30 sont organisées chaque semaine ;
- stages : durée comprise entre 9 heures et 12 heures ;
- séminaires thématiques : chaque séminaire comprend un volume horaire total de 22h30 d'octobre à juin, à raison de 1h30 tous les quinze jours. Trente-quatre thématiques sont proposées (psychologie, littérature...) ;
- activités hebdomadaires (loisirs sportifs, culturels, artistiques...), à raison de 1h30 à 2 heures par semaine.

Les droits d'inscription

- Permettent une participation ponctuelle à des conférences ou à des stages thématiques (tableau I)
- ouvrent l'accès aux diverses activités hebdomadaires et séminaires auxquels on peut s'inscrire soit à l'année (sept-juin) soit à partir de janvier (janvier-juin) soit à partir d'avril (avril-juin). Ce qui génère trois tarifs différents (tableau II).

NB : les tarifs ci-après sont indiqués en euros.

I- Participation ponctuelle à une ou plusieurs conférence(s)/stage(s)

Conférences	Euros
Une conférence de 1h30	6
Demi-journée de conférences (soit 2 conférences de 1h30)	11
Carte 12 conférences	65
Conférence Musique et œnologie (tarif différent en raison de matériel spécifique)	18

Stages

Stage 12 heures	70
Stage informatique 9 heures (tarif spécifique lié aux contraintes de maintenance du matériel informatique)	100

II- Adhésion aux activités pour un, deux ou trois trimestres

	1 trimestre		2 trimestres		3 trimestres	
	Tarif usuel	Personnes non imposables sur le revenu	Tarif usuel	Personnes non imposables sur le revenu	Tarif usuel	Personnes non imposables sur le revenu
Forfait conférences	65	45	130	90	195	135
Séminaires						
1 Séminaire	40	30	85	65	125	95
<i>Tout séminaire complémentaire</i>	30	25	50	35	80	60
Séminaire œnologie tarif spécifique et non cumulable	50	40	110	90	160	130
Activités hebdomadaires						
1 Activité	70	50	140	100	210	150
<i>Toute activité complémentaire (hors Aquagym et Informatique)</i>	35	25	65	50	100	70
Natation Aquagym et Encadrement Activités non cumulables	70	50	140	100	210	150
Informatique tarif spécifique et non cumulable	90	60	175	120	265	180

